

Newsletter de la CPSA 3/2024

La vague 1 du nouvel outil d'application touche à sa fin...

Cette newsletter nous permet de vous parler de la *fin de la vague 1* : le coup d'envoi a été donné en décembre 2021 (il y a près de trois ans !) et après une collaboration intense, de nombreuses versions, tests, améliorations et corrections, des formations ont pu être organisées en février/mars 2024 pour le nouvel outil d'application. Depuis le 18 mars 2024, toutes les commissions professionnelles paritaires locales (CPP) du secteur principal de la construction travaillent en mode productif sur le nouvel outil d'application. Nous nous réjouissons donc d'aborder la prochaine étape en *juillet 2024* : la clôture officielle de la vague 1 du projet et la mise en œuvre standardisée de nos processus SUCC/FI ainsi que de la gestion des commissions dans le cadre de la vague 2.

... mais comme on le sait, la fin d'une étape ne signifie pas la fin du projet !

Nous avons toujours eu à cœur de prendre en compte vos retours ainsi que les expériences acquises, raison pour laquelle nous avons démarré la *vague 2* en parallèle de la vague 1 à la fin de l'année passée. La vague 2 comprend de nombreuses extensions, mais aussi et surtout des améliorations des processus existants. Elle sera clôturée à la fin du mois de juin de cette année et passera en mode productif.

Vous trouverez ci-après un résumé des principaux points qui ont déjà été mis en œuvre dans le cadre de la vague 2 :

- Convertisseur SYMIC : désormais, les annonces SYMIC (en format Excel) des cantons peuvent être importées directement dans l'outil d'application ;
- Seuls les points de contrôle nécessaires pour chaque processus sont désormais indiqués à la rubrique « Définir et réaliser le contrôle » ;
- Une clôture de cas extraordinaire peut désormais être signalée comme « Exploitable » : p. ex. faillite, pas de personnel soumis à la CN, décision de la commission, etc. ;
- Dans la rubrique « Sanctions et frais », il est désormais aussi possible de sélectionner l'option « Partiellement payé », par exemple si un paiement échelonné a été convenu ou si les coûts générés n'ont pas été entièrement réglés ;
- En cas de réexamen, il est possible d'activer le statut « Réexamen ». En raison de cette nouveauté, le formulaire d'utilisateur a été actualisé : le rôle pour le réexamen est automatiquement activé pour tous les utilisateurs ayant le rôle « Décision du collaborateur administratif en charge ». Remarque importante : il n'est pas nécessaire de remplir une nouvelle fois le formulaire d'utilisateur, lorsque celui-ci a déjà été remis à la CPSA ;
- « Rôle read-only » pour les dossiers au niveau de la CPP (aucune adaptation du formulaire d'utilisateur nécessaire) : Cette adaptation est modifiable par rapport au niveau du mandant (i.e. niveau CPP) et pour l'instant en train d'être clarifiée avec les CPP ;
- Les mini-dossiers ne doivent plus nécessairement être associés à une entreprise (p. ex. en cas de décision par voie de circulation pour la planification budgétaire de la CPP, etc.) ;
- Extension dans le domaine des commissions par rapport aux documents d'une séance: cette extension est modifiable par rapport au mandant (i.e. niveau CPP) et actuellement en train d'être clarifiée avec les CPP ;

- Les modèles pour le contrôle de la comptabilité des salaires, pour le contrôle des entreprises de détachement et le contrôle des bailleurs de services sont désormais à disposition dans l'outil d'application ;
- Le secrétariat de la CPSA travaille à l'élaboration d'une solution transitoire avec Baticontrol, afin qu'il ne soit pas nécessaire de saisir séparément toutes les informations des travailleurs dans l'outil d'application pour l'année 2024. Nous vous informerons à ce sujet en temps utile.

Nouvelles du support

Suite aux demandes récurrentes relatives aux rapports, nous sommes en mesure de vous informer que ceux-ci sont actuellement testés et seront mis à disposition ultérieurement. Tous les retours sont consignés et seront pris en considération lors des prochaines vagues. Nous vous informerons en temps utile.

Rappel : Reporting Tool CPSA encore disponible en mode archive jusqu'au 1^{er} juillet 2025

Veuillez noter que le Reporting Tool CPSA sera encore disponible jusqu'au 1^{er} juillet 2025, mais uniquement en mode archive ; les modifications ou mises à jour des données ne sont plus transférées dans l'outil d'application. Dans chaque secrétariat des CPP, deux personnes continueront à avoir accès au mode archive. Le nom d'utilisateur et le mot de passe pour le mode archive seront envoyés aux personnes concernées le 1^{er} juillet 2024.

Vidéos de formation sur le portail d'informations

Les vidéos de formation et la documentation restent bien entendu à votre disposition sur le portail d'informations de la CPSA. Nous sommes en train de planifier l'actualisation de certaines vidéos de formation. Vous serez informés le moment venu. La vidéo de formation sur les examens des entreprises / contrôle de l'assujettissement (module 3) va être mise à jour prochainement – jusqu'aux vacances d'été.

Série : Cinq questions à...

Dans notre série « Cinq questions à... », nous donnons la parole à des personnes qui participent, en coulisses, au projet « Nouvel outil d'application ». Dans cette édition, *Moritz Schär*, directeur opérationnel, nous parle de son rôle dans le projet, de sa motivation et de ses attentes en lien avec le projet et l'introduction du nouvel outil d'application.

Cinq questions à...

	
Nom :	Moritz Schär
Questions et réponses	
Peux-tu nous en dire plus sur ton rôle dans le projet ?	En tant que directeur opérationnel de la CPSA, j'assume des tâches variées dans le projet. Je suis le premier interlocuteur au niveau du support, je travaille à la recherche de solutions, je coordonne les améliorations techniques avec nos partenaires informatiques et je suis responsable des tests pour les nouvelles fonctions et mises à jour. De plus, je participe au développement et à l'optimisation des processus. Ces activités me permettent de garder une vue d'ensemble du projet et de contribuer de manière déterminante à son succès.
Qu'est-ce qui te motive à participer à ce projet ?	Ce qui me motive à participer à ce projet, c'est la possibilité de pouvoir contribuer de manière concrète au développement et à l'amélioration de nos processus. La diversité des tâches et la collaboration avec les différentes équipes rendent ce travail passionnant. Il est particulièrement gratifiant de trouver des solutions innovantes et de participer à la réussite du projet.
Quels sont les plus grands défis selon toi ?	Pour moi, les plus grands défis résident dans la coordination entre les différentes équipes et les partenaires externes et dans l'intégration des nouvelles solutions techniques. Il est important que tous les acteurs impliqués soient au même niveau et collaborent de manière efficace. Par ailleurs, l'optimisation continue des processus et la garantie de la qualité des nouvelles fonctions et mises à jour exigent une grande attention et une planification rigoureuse.
Quels sont les principaux avantages de ce projet pour les CPP et leur personnel ? De quoi peuvent se réjouir les utilisateurs et utilisatrices ?	Les principaux avantages que le projet apporte aux CPP et à leurs employés résident dans les nouvelles fonctions d'assistance et dans la possibilité de participer à son développement. Cela nous permet de concevoir un outil optimal pour toutes les CPP, qui accélère les étapes de travail, améliore la qualité et permet de travailler le plus efficacement possible. De plus, nous bénéficions d'une assistance améliorée et de solutions plus rapides en cas de problèmes.
Que souhaiterais-tu dire à tes collègues des CPP en ce qui concerne le processus de changement à venir ?	Je souhaite dire à mes collègues des CPP qu'il faut être ouvert et flexible face aux changements à venir. Les processus de changement sont souvent synonymes de défis, mais aussi de nombreuses opportunités d'amélioration et d'évolution personnelle. Il est important

	de participer activement, de poser des questions et de demander de l'aide si nécessaire. Ensemble, nous pouvons intégrer avec succès les nouveaux processus et technologies et ainsi en profiter. Soyons confiants : ces changements nous aiderons à travailler de manière plus efficiente et efficace et, en fin de compte, à mieux atteindre nos objectifs.
--	---